

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la relance

Arrêté du 29 mars 2022 portant attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Nantes

NOR : ECOG2209511A

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.642-1, D.612-34 à D.612-36, D.613-3 et D.642-1 ;

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom ;

Vu l'arrêté du 26 janvier 2017 fixant la liste des écoles accréditées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ;

Vu le procès-verbal du jury des études de l'École nationale supérieure Mines Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire, réuni en date du 2 mars 2022,

Arrête :

Article 1^{er}

Le titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Nantes est attribué aux élèves désignés ci-après :

Au titre de la promotion 2021

M. Leblanc (*Yoan*).

M. Souchu (*Bastien*).

Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Nantes confère de plein droit le grade de master.

Article 3

La directrice générale de l'Institut Mines-Télécom et le directeur de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 29 mars 2022

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,
Le chef de la mission de tutelle des écoles,

V. THÉRY